

## **Instruction N° DGOS/R1/2016/154 du 17 mai 2016 relative à la mise en œuvre de la campagne tarifaire régionale des établissements de santé financés sous OQN**

17/05/2016

La campagne tarifaire 2016 des établissements financés sous objectif quantifié national (OQN) s'inscrit dans le cadre de la progression de l'ONDAM établissements de santé fixée pour 2016 à hauteur de 1,75%. L'instruction évoque la poursuite de l'application de la dotation prudentielle OQN, la modulation opérée dans le cadre de la campagne 2016 OQN au titre du CICE, la fixation du taux d'évolution des tarifs des établissements, ainsi que l'information du niveau national sur les tarifs fixés en région.